



RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

IRCC.BidsReceiving-Receptiondessomissions.IRCC@cic.gc.ca

Attn : Jodie Thomas

POUR LES SOUMISSIONS ÉLECTRONIQUES

La boîte de courrier électronique est automatisée pour envoyer une réponse pour chaque message qu'elle reçoit. Si vous ne recevez pas de réponse à votre courriel, veuillez svp contacter l'autorité contractante pour assurer que votre soumission a bien été reçue. Notez bien que c'est la responsabilité du soumissionnaire d'assurer que leurs soumissions soient reçues dans leur intégralité, par Citoyenneté et Immigration Canada, par la date et heure stipulé dans cette demande de proposition.

AVIS IMPORTANT AUX FOURNISSEURS

Le Service électronique d'appels d'offre du gouvernement sur achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres sera la source unique faisant autorité pour les appels d'offres du gouvernement du Canada assujettis aux accords commerciaux ou aux politiques ministérielles qui exigent que les appels d'offres soient annoncés publiquement.

DEMANDE DE PROPOSITION

Proposition à : Citoyenneté et Immigration Canada
 Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Instructions: See Herein

Instructions : Voir aux présentes
Issuing Office – Bureau de délivrance
Citoyenneté et Immigration Canada
Service de l'approvisionnement et des contrats
70, rue Crémazie
Gatineau (Québec) K1A 1L1

Title – Sujet	
Formation Managing Successful Programmes® (Réussir la gestion de programmes)	
Solicitation No. – N° de l'invitation	Date
CIC-155632	9 février 2023
Modification No :	002
Solicitation Closes – L'invitation prend fin at – à 2:00PM on – le 16 février 2023	Time Zone Fuseau horaire
	HNE
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input type="checkbox"/> Other-Autre : <input type="checkbox"/>	
Address Inquiries to: – Adresser toute question à :	
IRCC.BidsReceiving-Receptiondessomissions.IRCC@cic.gc.ca	
Telephone No. – N° de téléphone :	
343-553-7603	
Destination – of Goods, Services, and Construction: Destination – des biens, services et construction :	
Voir aux présentes	
Delivery required – Livraison exigée	
Voir aux présentes	
Vendor/firm Name and address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Facsimile No. – N° de télécopieur	
Telephone No. – N° de téléphone	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm	
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur	

(type or print)/ (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



La modification 002 à CIC-155632

La modification 002 vise à faire le suivant :

Modifier Annexe C – Modalités de Paiement- Autorisations de Tâches

1. **SUPPRIMER** *Annexe C – Modalités de Paiement- Autorisations de Tâches*, article C4 – *Mode de paiement* dans l'intégralité et **REEMPLACER** par :

C4. Mode de paiement

Pour chaque autorisation de tâches émise en vertu du contrat et prévoyant un prix maximum :

- a. le Canada paiera l'entrepreneur pas plus d'une fois par mois, selon la base de paiement. L'entrepreneur doit présenter des rapports, affichant le nombre de participants formé par l'entrepreneur afin de justifier les montants réclamés sur la facture;
- b. une fois que le Canada a payé le prix maximum, il n'a plus à verser d'autres montants, mais l'entrepreneur doit achever les travaux décrits dans l'autorisation de tâches et correspondant au prix maximum. Si les travaux décrits dans l'autorisation de tâches sont terminés plus tôt que prévu, et que leur durée (confirmée par les rapports) aux taux énoncés dans le contrat représente moins que le prix maximum, le Canada n'est tenu de payer que pour le temps passé à la réalisation des travaux liés à l'autorisation de tâches ou au contrat.

2. **SUPPRIMER** *Annexe C – Modalités de Paiement- Autorisations de Tâches*, article C6 – *Instructions relatives à la facturation* dans l'intégralité et **REEMPLACER** par :

C6. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient terminés.

Chaque facture doit être appuyée par :

- a. une copie du document de sortie et de tout autre document précisé au contrat;

2. Les factures doivent être distribuées ainsi :

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

TOUS LES AUTRES TERMS ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES